

Migration – Maroc: « 23.096 personnes, parmi 113 nationalités, régularisées, dont des mineurs non-accompagnés et 10.000 femmes », selon le HCP

30.10.2019 | Chiffres qui parlent. M. Ahmed Lahlimi, patron du Haut Commissariat au Plan (HCP) a affirmé, ce mercredi, qu'une opération exceptionnelle de régularisation des migrants a été mise en place et 27.649 demandes de régularisation ont été traitées entre 2014 et 2015. Suite à quoi, 23.096 personnes ont été régularisées, dont des mineurs non-accompagnés et plus de 10000 femmes.

Lors d'une conférence de presse à Rabat, M. Lahlimi a expliqué dans un document rendu public, qu'une « deuxième phase d'intégration des personnes en situation irrégulière » a été lancée le 15 décembre 2016 pour une durée d'un an. A la date du 31 décembre 2017, 28 400 demandes de régularisation, représentant 113 nationalités, ont été déposées par des migrants en situation irrégulière dans 83 provinces et préfectures du Royaume.

A signaler que le HCP a mené une enquête sur la migration internationale, qui est en cours d'analyse, et qui vise à appréhender les aspects de la migration internationale au Maroc, les comportements des migrants et les déterminants et conséquences de la migration internationale.

Dans sa relation de coopération avec l'Afrique, « le Maroc peut aussi inspirer plusieurs pays » en matière de transition démographique qui se situe dans un stade avancé, ajoute-t-on.

Le Maroc a été longtemps considéré comme un pays d'émigration avant de devenir, progressivement, un pays de transit en direction du Nord depuis les vingt dernières années. Plus récemment, il est devenu un pays de destination pour des milliers de migrants, notamment sub-sahariens et arabes, venus soit de leur propre gré, soit contraints par les conditions économiques ou politiques difficiles de leurs pays, soit à la recherche d'un avenir meilleur.

A cet égard, le Maroc a entrepris un vaste chantier de réformes de sa stratégie nationale pour l'immigration et l'asile (SNIA). Une stratégie qui vise à assurer une meilleure intégration des migrants (irréguliers, régularisés, les réfugiés et les demandeurs d'asile et toute personne étrangère en situation de vulnérabilité au Maroc) et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable.

Source

: <http://article19.ma/accueil/archives/119329>